



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 1/2017 – CT/CA-031/2017/01FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le « Centre de traduction »), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-051/2013FR),

considérant ce qui suit:

- (1) toute modification au budget donne lieu à l'établissement d'un budget rectificatif dont l'adoption est régie par la même procédure que celle applicable au budget initial du Centre de traduction;
- (2) le conseil d'administration adopte les budgets rectificatifs sur la base de projets élaborés par le directeur,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le budget rectificatif 1/2017, tel qu'annexé à cette décision, est adopté.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2017.

Pour le conseil d'administration

R. Martikonis

Président

Annexe: Budget rectificatif 1/2017



BUDGET RECTIFICATIF 1/2017

CT/CA-031/2017/01FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. RECETTES

C. DÉPENSES

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article 34 de son règlement financier du 2 janvier 2014, le Centre de traduction a établi le présent budget rectificatif 1/2017. Celui-ci a pour objectif d'inclure les prévisions actualisées reçues de la part des clients ainsi que le résultat du réexamen par le Centre de l'ensemble des postes de dépenses.

Les virements effectués à ce jour en 2017 ont été inscrits au budget afin de présenter une affectation des ressources actualisée. Les virements sont inclus dans la colonne «Budget rectificatif 1/2017» de la section III «État des recettes et des dépenses – détails».

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

B. RECETTES

À la suite des précisions actualisées reçues des clients pour 2017, les modifications suivantes ont été apportées à l'état des dépenses.

- Il résulte des prévisions actualisées des clients, qui sont incluses telles que reçues, une augmentation de 1 126 000 EUR au titre 1 («Versements des agences, offices, institutions et organes») et un montant stable au titre 3 («Coopération interinstitutionnelle»). Comme toujours, il existe des fluctuations considérables pour certains clients.
- L'EUIPO («Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle»), le principal client du Centre, a augmenté ses prévisions relatives aux marques de l'Union européenne (poste 1006) de 15,2 millions d'EUR à 15,6 millions d'EUR. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la prévision du nombre de pages de marques à traduire, passant de 436 500 pages à 455 000 pages. Pour tous les autres services de traduction fournis à l'EUIPO (poste 1005), le budget a diminué, passant de 7,2 millions d'EUR à 6,3 millions d'EUR (soit - 13,2 %).
- La prévision pour la DG JUST (direction générale de la justice et des consommateurs), qui s'élevait à 280 000 EUR dans le budget initial pour 2017, a été considérablement réduite. La prévision actualisée est de 10 800 EUR et ce montant est inscrit au poste 1100, au même titre que la prévision de la DG EMPL (direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion).
- Plusieurs autres clients ont diminué leurs prévisions de plus de 100 000 EUR chacun. La diminution totale des recettes prévues provenant des cinq clients suivants s'élève à 1,3 million d'EUR: EMA («Agence européenne des médicaments»), FRA («Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne»), AFE («Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer»), Frontex («Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes») et ESMA («Autorité européenne des marchés financiers»).
- Un certain nombre de clients ont augmenté leurs prévisions, dont quatre clients qui les ont augmentées de plus de 100 000 EUR chacun, entraînant une augmentation des recettes prévues de 3,6 millions d'EUR, à savoir EASO («Bureau européen d'appui en matière d'asile»), ABE («Autorité bancaire européenne»), eu-LISA («Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice») et BCE («Banque centrale européenne»).
- La prévision concernant les autres recettes, inscrite au titre 4, a diminué de 21 300 EUR. Cela est notamment dû à une diminution du montant prévu pour les intérêts bancaires, qui est en partie

compensée par une augmentation des recettes générées par l'hébergement d'un centre de données pour l'AFE («Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer»).

- En raison de l'augmentation des recettes provenant des clients et de l'augmentation des dépenses (principalement les salaires et les services de traduction externe), le budget rectificatif 1/2017 montre une réduction de 183 100 EUR dans l'utilisation de la «Réserve pour la stabilité des prix» (poste 5015). Cela signifie que 3,4 millions d'EUR de la «Réserve pour la stabilité des prix» seront utilisés pour équilibrer le budget rectificatif 1/2017, contre 3,6 millions d'EUR, comme envisagé dans le budget initial pour 2017.
- Il importe de souligner qu'en soumettant leurs prévisions actualisées au Centre, il est concevable que tous les clients puissent ne pas avoir pris en considération l'incidence des économies potentielles résultant de la nouvelle structure de prix introduite pour la traduction des documents en janvier 2017. Étant donné que la nouvelle structure de prix a amené les clients à réaliser d'importantes économies, supérieures à celles estimées à l'origine, cela peut avoir des implications en ce qui concerne la future utilisation de la «Réserve pour la stabilité des prix».

Les recettes totales prévues pour 2017 s'élèvent à 49,4 millions d'EUR, répartis comme suit :

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	43 955 600
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	804 000
4. Autres recettes	600 950
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	4 068 550
6. Remboursements	p.m.

Le tableau ci-dessous montre les recettes prévues, provenant des agences, offices, institutions et organes, pour la fourniture de services linguistiques en 2017.

	Budget rectificatif 1/20 17*	Budget initial 2017	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	455 000	436 500	4,2 %
Nombre total de pages de documents prévues	329 982	324 528	1,7 %
Nombre total de listes de termes prévues	210 726	204 742	2,9 %
Recettes totales prévues, provenant des agences, offices, institutions et organes, pour la fourniture de services linguistiques	43 955 600	42 829 600	2,6 %

* La colonne indique les prévisions fournies par les clients, qui ont ou n'ont pas pris en compte l'incidence de la nouvelle structure tarifaire pour la traduction de documents.

C. DÉPENSES

Conjointement avec les prévisions actualisées reçues des clients, le Centre a réexaminé ses dépenses afin de préparer le budget rectificatif 1/2017. Le résultat montre une augmentation de 1,9 % aux titres 1 à 3, avec des augmentations de 3,3 % au titre 1 («Personnel») et de 1,7 % au titre 3 («Dépenses opérationnelles») et une diminution de - 2,5 % au titre 2 («Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»). Les modifications suivantes ont été apportées à l'état des dépenses.

- Une augmentation du budget dans le titre 1 («Personnel») de 829 100 EUR. La principale augmentation concerne le budget pour le chapitre 11 («Personnel en activité») qui a été augmenté de 862 700 EUR. Toutes les modifications sont principalement dues à l'indexation des échelles salariales supérieure à celle prévue à l'origine dans le budget initial pour 2017. Au total, le budget relatif au personnel en activité (article 110) a augmenté de 4,5 %.
- Une réduction au poste 1115, («Agents contractuels») de 48 000 EUR (soit - 3,0 %) a été appliquée en raison du plus petit nombre de membres du personnel contractuel équivalents temps plein en place.
- Une réduction des crédits prévus pour les dépenses au titre de l'article 118 («Frais divers de recrutement et de mutation du personnel») de 92 600 EUR (soit - 30,4 %) a été appliquée en raison du non-remplacement de certains membres du personnel.
- Une réduction budgétaire dans le chapitre 20 («Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires») de 163 700 EUR (soit - 5,3 %) été appliquée en raison d'indexations plus faibles et du coût moins élevé de nouveaux contrats que ce qui était précédemment prévu. Les changements au sein du chapitre ont été effectués par l'intermédiaire de virements effectués à ce jour au cours de l'exercice.
- Une réduction aux chapitres 22 à 26 de 156 600 EUR (soit - 22,5 %) a été appliquée en raison de petites modifications pour un certain nombre de postes budgétaires. Le budget pour les «Consultations, études et enquêtes de caractère limité» (poste 2700) a été augmenté de 140 000 EUR afin de couvrir des procédures négociées particulières, telles que définies dans le plan de passation de marchés 2017 modifié.
- Une augmentation au poste 3000 («Services de traduction externe») de 320 000 EUR (soit 2,2 %) a été appliquée, en raison de l'augmentation du volume de 5,3 % dans les prévisions des clients.
- Une réduction du poste 3100 («Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique») de 47 200 EUR (soit - 4,9 %) a été appliquée en raison d'une réduction du coût de l'hébergement de la base de données Terminologie interactive pour l'Europe (IATE).
- Les virements entre les postes budgétaires au cours de l'exercice sont inclus dans le budget rectificatif 1/2017 comme suit:

EXERCICE 2017: VIREMENTS

Opération de crédit	Date	Du poste	Au poste	EUR
1492/1493	24/04/2017	2000 «Loyer»	1400 «Restaurants et cantines»	1 000
1494/1495	22/05/2017	1100 «Traitements de base»	2395 «Autres services fournis par des institutions et des agences»	8 400
1496/1497	18/07/2017	2650 «Interprétation»	2700 «Consultations, études et enquêtes de caractère limité»	50 000

Les modifications suivantes ont été apportées au tableau des effectifs à l'annexe 1:

- un poste de fonctionnaire AD 11 a été remplacé par un poste temporaire AD 5;
- un poste temporaire AST 5 a été remplacé par un poste temporaire AD 5;
- un poste de fonctionnaire AST 7 a été remplacé par un poste temporaire AST 7;
- un poste de fonctionnaire AST 4 a été remplacé par un poste temporaire AST/SC 2.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Nouveau montant 2017	Budget rectificatif n° 1/2017	Budget 2017
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	43 955 600	1 126 000	42 829 600
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	804 000	0	804 000
4	AUTRES RECETTES	600 950	-21 300	622 250
5	VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 068 550	-183 100	4 251 650
	Réserve pour la stabilité des prix	3 475 550	-183 100	3 658 650
	Réserve pour investissements exceptionnels	593 000	0	593 000
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.
	TOTAL	49 429 100	921 600	48 507 500
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	26 220 900	829 100	25 391 800
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 936 700	-180 300	7 117 000
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	16 271 500	272 800	15 998 700
10	RÉSERVES	p.m.	0	p.m.
	TOTAL	49 429 100	921 600	48 507 500

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2017 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
RECETTES					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	172 400	-8 900	181 300	2 069 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	256 300	0	256 300	3 050 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	320 400	0	320 400	3 349 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 262 000	-370 000	3 632 000	Documents: 32 686 pages; listes de termes: 198 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	706 100	6 100	700 000	8 460 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	6 255 000	-951 800	7 206 800	Documents: 52 087 pages; listes de termes: 167 411 termes; dessins ou modèles communautaires: 12 000 termes; contrôle rédactionnel: 17 180 pages
1006	Marques de l'EUIPO	15 610 000	407 000	15 203 000	455 000 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	100 000	9 900	90 100	1 220 pages
1008	Office européen de police (Europol)	106 400	0	106 400	1 297 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	430 100	78 100	352 000	5 246 pages
100	Article 100	27 218 700	-829 600	28 048 300	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	51 800	-91 700	143 500	630 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	996 900	-237 900	1 234 800	11 010 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	0	p.m.	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	221 300	-27 200	248 500	2 419 pages
1016	Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust)	167 800	0	167 800	2 046 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	124 700	0	124 700	1397 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	96 500	-40 500	137 000	1 177 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	500 000	-230 000	730 000	6 098 pages
101	Article 101	2 159 000	-627 300	2 786 300	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	60 000	-10 000	70 000	732 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	318 000	9 600	308 400	3 774 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	224 400	-119 200	343 600	3 040 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	717 500	-73 000	790 500	8 570 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	13 600	0	13 600	166 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	62 600	0	62 600	Documents: 793 pages; listes de termes: 275 termes
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	336 400	0	336 400	3 047 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	7 500	-9 500	17 000	92 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	10 000	0	10 000	122 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	2 970 100	6 200	2 963 900	34 820 pages
102	Article 102	4 720 100	-195 900	4 916 000	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	212 600	-3 800	216 400	2 508 pages
1031	Entreprise commune Fusion for energy (F4E)	46 600	0	46 600	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	0	p.m.	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	26 000	0	26 000	317 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	60 100	-40 200	100 300	Documents: 764 pages; listes de termes: 220 termes
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	62 700	19 800	42 900	732 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	26 500	-4 700	31 200	323 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2	p.m.	0	p.m.	
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	182 500	13 500	169 000	2 225 pages
1039	Entreprise commune SESAR	28 600	p.m.	28 600	349 pages
103	Article 103	645 600	-15 400	661 000	
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du CEPD seront inscrites au poste 1109.
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1042	Entreprise commune Initiative en matière de médicaments innovants 2 (EC IMI 2)	26 000	0	26 000	317 pages
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2 (EC PCH 2)	9 200	0	9 200	112 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	2 140 100	1 721 900	418 200	25 889 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	117 800	-80 300	198 100	1 947 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	435 000	-300 000	735 000	5 305 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	1 269 700	959 100	310 600	17 204 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	122 600	-14 800	137 400	1 551 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
104	Article 104	4 120 400	2 285 900	1 834 500	
1050	Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	3 700	-84 000	87 700	90 pages
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	1 049 200	318 200	731 000	Documents: 14 393 pages; listes de termes: 22 termes
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	5 900	0	5 900	72 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	0	p.m.	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 000 000	0	1 000 000	12 195 pages
1055	Secrétariat général des Écoles européennes (EURSC)	5 800	5 800	p.m.	71 pages
105	Article 105	2 064 600	240 000	1 824 600	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	p.m.	0	p.m.	
109	Article 109	p.m.	0	p.m.	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES	40 928 400	857 700	40 070 700	
1100	Commission européenne	1 202 500	-243 400	1 445 900	Documents: 12 910 pages; listes de termes: 30 600 termes. Le volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG Justice et consommateurs et pour la DG Emploi, affaires sociales et inclusion.
1101	Parlement européen	p.m.	0	p.m.	
1102	Conseil de l'Union européenne	263 000	0	263 000	3 945 pages
1103	Cour des comptes européenne	10 300	0	10 300	100 pages
1104	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	0	p.m.	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
1105	Comité économique et social européen	p.m.	0	p.m.	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	0	p.m.	
1107	Banque centrale européenne	662 800	518 100	144 700	7 672 pages
1108	Médiateur européen	108 300	p.m.	108 300	1 468 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	780 300	-6 400	786 700	10 382 pages
110	Article 110	3 027 200	268 300	2 758 900	
11	VERSEMENTS DES INSTITUTIONS	3 027 200	268 300	2 758 900	Ce chapitre présente les recettes de services fournis aux institutions. Jusqu'en 2016, ces recettes étaient inscrites au titre 3 «Coopération interinstitutionnelle» et au poste 1040 «Contrôleur européen de la protection des données».
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	43 955 600	1 126 000	42 829 600	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	
200	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
3000	Commission européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Commission européenne seront inscrites au poste 1100.
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	0	p.m.	
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	804 000	0	804 000	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
3003	Parlement européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Parlement européen seront inscrites au poste 1101.
3004	Conseil de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Conseil seront inscrites au poste 1102.
3005	Cour des comptes européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour des comptes seront inscrites au poste 1103.
3006	Comité des régions de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité des régions seront inscrites au poste 1104.
3007	Comité économique et social européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité économique et social seront inscrites au poste 1105.
3008	Cour de justice de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour de justice seront inscrites au poste 1106.
300	Coopération interinstitutionnelle	804 000	0	804 000	
3010	Banque centrale européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Banque centrale européenne seront inscrites au poste 1107.
3011	Médiateur européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Médiateur seront inscrites au poste 1108.
301	Article 301	—	—	—	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	804 000	0	804 000	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	804 000	0	804 000	
4000	Intérêts bancaires	15 000	-50 000	65 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
400	Intérêts bancaires	15 000	-50 000	65 000	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	342 700	28 700	314 000	
401	Remboursements divers	342 700	28 700	314 000	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnements et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	0	243 250	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	243 250	0	243 250	
40	AUTRES RECETTES	600 950	-21 300	622 250	
4	AUTRES RECETTES	600 950	-21 300	622 250	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.	
5010	Virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	593 000	0	593 000	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	3 475 550	-183 100	3 658 650	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	4 068 550	-183 100	4 251 650	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 068 550	-183 100	4 251 650	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 068 550	-183 100	4 251 650	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
600	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	0	p.m.	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.	
	Total des recettes	49 429 100	921 600	48 507 500	
	DÉPENSES				
1100	Traitements de base	15 134 900	587 400	14 547 500	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 437 600	17 600	1 420 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 560 100	217 800	2 342 300	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	20 800	-2 100	22 900	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 ^{er} mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	19 153 400	820 700	18 332 700	
1113	Stagiaires	35 000	-5 600	40 600	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Agents contractuels	1 551 700	-48 000	1 599 700	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
111	Agents contractuels et stagiaires	1 586 700	-53 600	1 640 300	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	230 800	-12 300	243 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
112	Perfectionnement professionnel du personnel	230 800	-12 300	243 100	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
1130	Couverture des risques de maladie	555 000	68 900	486 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	113 200	3 100	110 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	130 200	12 700	117 500	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 <i>bis</i> . Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	0	p.m.	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 234 000	94 100	3 139 900	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 032 400	178 800	3 853 600	
1140	Allocations de naissance et en cas de décès	1 000	-1 100	2 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour allocations de naissance pour enfants d'agents dont le pays d'origine n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	249 700	21 900	227 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	250 700	20 800	229 900	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	0	p.m.	Rétribution des interprètes externes engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	309 100	2 400	306 700	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	309 100	2 400	306 700	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	42 500	-1 500	44 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	10 600	500	10 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	60 100	-35 800	95 900	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	22 800	-11 300	34 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	76 300	-44 500	120 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	212 300	-92 600	304 900	Les prévisions pour 2017 tiennent compte du recrutement en 2016 d'agents contractuels affectés à des travaux de traduction pour la DG Justice et consommateurs, et susceptibles de se voir octroyer des indemnités en 2017 également.
1190	Coefficients correcteurs	1 500	-1 500	3 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 500	-1 500	3 000	
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	25 776 900	862 700	24 914 200	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	67 400	600	66 800	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements	67 400	600	66 800	
1310	Frais de mission liés aux formations	58 600	-3 700	62 300	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
131	Missions et déplacements liés aux formations	58 600	-3 700	62 300	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	126 000	-3 100	129 100	
1400	Restaurants et cantines	5 000	1 000	4 000	
140	Infrastructure à caractère socio-médical	5 000	1 000	4 000	
1410	Service médical	49 500	-8 100	57 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	49 500	-8 100	57 600	
1420	Autres dépenses	192 400	-38 600	231 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. La prévision repose sur celle de l'Office Infrastructures et logistique (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	0	14 000	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	206 400	-38 600	245 000	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	260 900	-45 700	306 600	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans des administrations nationales, des organisations internationales ou des institutions ou entreprises publiques.	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	0	p.m.	
15	MOBILITÉ	p.m.	0	p.m.	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
160	Service social	p.m.	0	p.m.	
1620	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
1630	Centre de la petite enfance	53 600	15 200	38 400	
163	Centre de la petite enfance	53 600	15 200	38 400	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	0	1 000	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	0	1 000	
16	SERVICES SOCIAUX	54 600	15 200	39 400	
1700	Frais de réceptions et de représentation	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réceptions et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réceptions et représentation	2 500	0	2 500	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	0	2 500	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	0	p.m.	
19	PENSIONS	p.m.	0	p.m.	
1	PERSONNEL	26 220 900	829 100	25 391 800	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 232 500	-74 000	2 306 500	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 232 500	-74 000	2 306 500	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
2010	Assurance	12 100	0	12 100	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurance	12 100	0	12 100	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	227 600	-26 700	254 300	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	227 600	-26 700	254 300	
2030	Nettoyage et entretien	237 200	-36 100	273 300	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	237 200	-36 100	273 300	
2040	Aménagement des locaux	11 000	-5 000	16 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	11 000	-5 000	16 000	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	182 000	-21 900	203 900	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	182 000	-21 900	203 900	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	
2090	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses de fonctionnement autres que les consommations (eau, gaz et électricité), l'entretien, les taxes communales et les frais accessoires.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
209	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	2 902 400	-163 700	3 066 100	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 920 000	0	1 920 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables de traitement de données, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste. Les prévisions pour 2017 comprennent les coûts initiaux d'implémentation de services d'informatique en nuage (<i>cloud</i>).
210	Informatique	1 920 000	0	1 920 000	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 361 000	0	1 361 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	1 361 000	0	1 361 000	
21	INFORMATIQUE	3 281 000	0	3 281 000	
2204	Matériel bureautique	5 500	500	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	5 500	500	5 000	
2210	Premier équipement	15 000	0	15 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	15 000	0	15 000	
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	9 100	-7 900	17 000	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	5 500	-1 000	6 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	14 600	-8 900	23 500	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	0	22 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	0	22 000	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	57 100	-8 400	65 500	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	25 500	0	25 500	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	25 500	0	25 500	
2320	Frais bancaires	2 000	-500	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	0	p.m.	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	2 000	-500	2 500	
2330	Frais juridiques	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	0	20 000	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	
2350	Assurances diverses	13 000	-4 300	17 300	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	6 000	1 000	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers un nouveau bâtiment.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
2359	Autres dépenses	3 100	0	3 100	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	25 100	-3 300	28 400	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	9 000	-6 000	15 000	
236	Services d'audit et d'évaluation externes	9 000	-6 000	15 000	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	150 800	-6 900	157 700	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	15 000	0	15 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	15 000	-10 000	25 000	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	10 400	8 400	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.
239	Prestations entre institutions	191 200	-8 500	199 700	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	272 800	-18 300	291 100	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	23 500	-1 800	25 300	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et les frais de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	23 500	-1 800	25 300	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	122 000	-40 000	162 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	122 000	-40 000	162 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	145 500	-41 800	187 300	
2500	Réunions et convocations en général	1 000	-4 000	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour, ainsi que les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	1 000	-4 000	5 000	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	15 000	-5 000	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	15 000	-5 000	20 000	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	16 000	-9 000	25 000	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	0	20 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	0	20 000	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	6 900	900	6 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	6 900	900	6 000	
2650	Interprétation	20 000	-80 000	100 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	20 000	-80 000	100 000	
26	CONSEIL D'ADMINISTRATION	46 900	-79 100	126 000	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	215 000	140 000	75 000	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	215 000	140 000	75 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
27	CONSULTATIONS ET ÉTUDES	215 000	140 000	75 000	Ce chapitre s'intitulait précédemment «Information: acquisition, archivage, production et diffusion».
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 936 700	-180 300	7 117 000	
3000	Prestations de traduction externe	14 760 000	320 000	14 440 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de documents et de marques de l'Union européenne, la révision et la modification de traductions et le contrôle rédactionnel linguistique d'originaux, ainsi que les travaux de terminologie, la traduction et la révision de listes de termes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	p.m.	0	p.m.	Ce poste budgétaire est créé dans le budget 2017. Il est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Prestations de traduction externe	14 760 000	320 000	14 440 000	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	14 760 000	320 000	14 440 000	
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	918 500	-47 200	965 700	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	918 500	-47 200	965 700	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	918 500	-47 200	965 700	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	4 000	0	4 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	29 000	0	29 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	560 000	0	560 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	593 000	0	593 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2017	Budget 2017	Remarques
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT	593 000	0	593 000	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» au poste de recettes 5010.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	16 271 500	272 800	15 998 700	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	0	p.m.	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Le montant total de la réserve est de 9 642 617 EUR à la fin de l'année 2017.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	0	p.m.	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 67 <i>bis</i> du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	0	p.m.	Aucun crédit n'a été affecté en 2017 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 963 136 EUR, compte tenu de la consommation du poste de recettes 5010.
1000	Crédits provisionnels	p.m.	0	p.m.	Le résultat 2015 pour l'ensemble des réserves est égal à 0, étant donné qu'aucun engagement n'a été émis sur ce chapitre.
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	0	p.m.	
10	RÉSERVES	p.m.	0	p.m.	
	Total des dépenses	49 429 100	921 600	48 507 500	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2015		2016		2017	
	Pourvus au 31.12.2015		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif 1/2016		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif 1/2017	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	0	0	1	0	1
AD 13	0	0	1	0	1	0
AD 12	3	6	12	7	14	8
AD 11	11	6	10	5	9	4
AD 10	7	4	7	4	5	6
AD 9	3	7	3	12	4	12
AD 8	12	6	6	16	5	19
AD 7	1	19	3	19	4	18
AD 6	4	22	2	26	1	21
AD 5	0	21	0	0	0	2
TOTAL AD	41	91	44	90	43	91
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	2	0	3	0	4	0
AST 8	4	1	3	1	2	1
AST 7	2	2	2	3	2	4
AST 6	1	3	1	2	0	4
AST 5	1	10	1	16	2	17
AST 4	3	16	3	15	1	13
AST 3	0	11	0	8	0	8
AST 2	0	7	0	5	0	1
AST 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST	13	50	13	50	11	48
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	0
AST/SC 2	0	0	0	0	0	2
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	0	0	0	0	2
TOTAL	54	141	57	140	54	141
TOTAL PERSONNEL	195	195	197	195	195	195

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2015	2016	2017
GF IV	11,5	19	19
GF III	5,7	7	7
GF II	6,0	9	9
GF I	0,0	0	0
Total AC	23,2	35,0	35,0